



Règlement intérieur 2013

Local : Le Sous Terrain Des Zedeurs.
Circuit : l'UnderZground.

1) Les membres:

- Il est rappelé le caractère impératif d'être membre actif du YAPLUKA-MT-TEAM, à jour de sa cotisation pour l'année en cours, pour pratiquer l'auto modélisme sur le terrain géré par le YAPLUKA-MT-TEAM.
- Des dérogations pourront toutefois et à titre exceptionnel et précaire, être expressément accordées, après accord du Président ou par délégation de ce dernier, par le Vice Président, ou par tout Administrateur en cours de mandat.
- L'adhésion d'une personne mineure est soumise à l'accord écrit du ou des parents ou tuteurs de celle-ci, ainsi qu'une photocopie d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.
- L'inscription au YAPLUKA-MT-TEAM implique l'adhésion au Règlement Intérieur et le versement d'une cotisation.
- Le montant des cotisations annuelles sera réexaminé chaque années lors d'une assemblée générale si le bureau

estime que ceux-ci doivent évoluer. Le montant de la cotisation est à régler par chèque bancaire à l'ordre du « YAPLUKA-MT-TEAM », un récépissé servira de justificatif de règlement de cotisation pour la période réglée.

2) Accueil des pilotes:

- Tout les vendredis de 20h00 à 0h00 (Sauf annulation information qui sera donnée sur le forum Yapluka dans ce cas précis.) ou plus si un membre ayant un badge d'accès reste présent après les horaires officiels d'ouvertures.
- Si un membre possesseur d'un badge d'accès se rend au local en dehors des horaires d'accueil officiels définies plus haut, il laissera sur le forum Yapluka, dans la section dédiée, un message avec les horaires ou il sera présent, tous membres à jour de leur cotisation pourront ce joindre à lui le temps de présence de cette personne au local. Ce temps de roulage sera considéré comme « BONUS » car en dehors des heures officielles d'ouvertures.
- Fermeture de la salle pour tous les pilotes restant quand le dernier membre avec son badge quitte la salle : après l'heure de fermeture officielle. Ce membre veillera à prévenir les autres pilotes 15 minutes avant de partir, laissant le temps à tout le monde de ranger son matériel, de ranger et nettoyer le local avant de partir.
- Si un ou plusieurs pilotes arrivent après l'heure d'ouverture, en raison de la nécessité d'ouvrir le portail avec le badge d'accès, il faudra téléphoner aux responsables de la soirée qui viendra vous ouvrir le portail.

3) Accès dans le local et au parking:

- Uniquement aux horaires définis au paragraphe 2, ou lors des sessions BONUS.
- Le local n'est accessible qu'aux personnes membres à jour de leur cotisation.
- L'accès à l'intérieur du local « espace stand » et « espace pilotes », ne se fera qu'en « chaussons », il faudra laisser vos chaussures où baskets à l'entrée du local. A défaut l'accès se fera en chaussettes. Ceci dans le but de conserver une moquette propre et un local convivial
- Il est possible pour le YAPLUKA-MT-TEAM d'accueillir de façon ponctuelle des pilotes extérieurs. Cet accueil est payant. La somme forfaitaire de 15€ sera demandée par le responsable de session avant le début de la session. La personne extérieure s'engage alors à appliquer sans réserve le présent Règlement Intérieur de l'association.
- Accès possible pour les « visiteurs », mais strictement limité dans « l'espace des stands ».
- Le YAPLUKA-MT-TEAM décline expressément toute responsabilité s'agissant d'un accident qui serait survenu à un contrevenant « visiteur » hors des limites réservés à leur évolution.
- Le prêt de véhicule radio commandé aux visiteurs désirant s'essayer à la discipline sera possible, en fonction des disponibilités de matériel du club prévu à cet effet. Les modèles des membres du YAPLUKA-MT-TEAM restent privés et ne sauraient être mis à disposition du club sans accord préalable du membre concerné avec le club.
- Accès au parking : **il est interdit d'accéder au parking dans l'enceinte du bâtiment du lundi au vendredi avant 19h30**, les places sont réservées au personnel travaillant dans le bâtiment. Il vous faudra dans ce cas vous garer dans la rue. Pas de restrictions particulière concernant les WE à partir du vendredi soir 19h30, si ce n'est de rouler à allure modérée en respectant la propreté des lieux.

4) Règles d'hygiène:

- Il est interdit de manger, boire, fumer dans « l'espace pilote » ainsi que sur et au bord de la piste. La seule zone autorisée pour boire et manger est « l'espace stand », à condition que cette espace reste propre après le départ des pilotes.
- Pour les fumeurs il faudra sortir du bâtiment pour aller fumer: il est interdit de fumer dans les couloirs et au sous sol. Vous êtes priés de respecter l'espace de vie dans lequel vous vous trouvez et de jeter vos mégots à la poubelle, à votre retour dans le local, après les avoir soigneusement éteints. **Aucun mégot ne sera jeté par terre ou dans l'herbe à l'entrée du bâtiment.**
- Veuillez respecter la propreté des toilettes et les laisser en sortant comme vous aimeriez les trouver en entrant. Ces toilettes sont nettoyées par le personnel travaillant dans le bâtiment, respectez leurs travail.

5) Déroulement des sessions:

-Par soucis de sécurité dans le local et pour les pilotes : un maximum de 15 pilotes par sessions « officielles » et 10 pilotes maximum pour les sessions « Bonus », ne pourra pas être dépassé.

Il vous faudra vous inscrire dans la liste des places disponibles en suivant les instructions dans la section dédiée sur le forum Yapluca. Si le maximum de pilotes est déjà atteint, dans la liste il vous faudra vérifier ultérieurement, le cas échéant, pour voir si une place c'est libérer pour pouvoir vous inscrire. La liste d'inscriptions sera actualisée régulièrement sur le forum par les modérateurs, pour éviter qu'une place soit prise alors que la personne ne vient pas. Il est évident que si un membre c'est inscrit sur la liste des sessions et qu'il se désiste par la suite, il est préférable d'en informer les modérateurs ou l'administrateur du forum pour mettre à jour la liste, par respect pour les personnes en liste d'attente. Suivre les instructions sur le forum dans la section dédiée.

Seul les membres responsables de sessions pour la soirée en cours, peuvent accéder au PC pour lancer le programme de comptage, gérer la musique etc etc. Aucun autres programme que le système de comptage et un logiciel de lecture audio vidéo ne pourra être installé, sans en avoir consulté au préalable le Président du club, le responsable de la section mini-z ou à défaut un membre du comité directoire.

6) Sur la piste:

-Restez courtois et sportif, respecter les autres pilotes et les consignes en cas d'accidents ou de voitures aux ralentis.

-Veuillez prévenir les autres pilotes lors d'un éventuel accident sur la piste ou d'un ralentissement dû à un autre pilote.

-Toute action jugée dangereuse peut conduire à une exclusion immédiate, ponctuelle ou définitive de la salle. Dans le cas d'une exclusion pour le reste de la soirée, le pilote s'engage à ranger son matériel et son espace stand avant de quitter les lieux dans le calme et le respect des autres. Cette mesure disciplinaire n'ouvre droit, au bénéfice de l'intéressé ou de toute autre personne, à aucune réparation, indemnité, de qu'elles nature que ce soit.

- Dans le cas d'une intervention prolongée sur la piste, tous les pilotes devront rentrer au stand immédiatement, éteindre leur voiture et radio. C'est seulement à cet instant **qu'un seul** pilote à la fois pourra monter sur la piste calmement en prenant soin de ne pas détériorer les décors et la piste. Les voitures pourront repartir après que le pilote soit redescendu.

- Dans le cas d'une intervention courte, **tous les pilotes sans exceptions s'arrêtent à l'endroit ou ils se trouvent**, le temps d'intervenir calmement sur la piste pour écarter le problème. Tout le monde repart quand l'intervenant est redescendu de la piste.

-Si un pilote ne respect pas les consignes d'arrêt et que « l'intervenant » sur la piste écrase la voiture du pilote, « l'intervenant » ne pourra être retenue pour responsable des dégâts, du fait du non respect des consignes d'arrêt par le pilote.

-Seul les interventions pour régler un différentiel à billes, recliper une carrosserie, remettre un pneu sont autorisées dans « l'espace pilote », tout autres interventions sur la voiture (changement d'accus, réglages amortisseurs etc etc) se feront dans l'espace stand. Ceci dans le but de ne pas gêner les autres pilotes.

-La piste étant prévue pour l'évolution de « Mini Z » à l'échelle 1/28 ème et « Dnano » à l'échelle 1/43 ème, toutes les autres échelles devront avoir l'accord des membres présent pour pouvoir évoluer sur la piste.

7) Espace Stand:

-Utilisation du fer à souder : **autorisé mais le débrancher après chaque utilisation**, ceci afin d'éviter la catastrophe.

-Chaque poste pilote possède une prise de courant 220volt, à vous de fournir la triplette si vous avez besoin de prises supplémentaire.

-Merci de respecter le plan de travail : **tapis de protection obligatoire du plan de travail** pour tous travaux de soudure, ou lors de découpe au cutter ou autre sur votre Z.

- Un tour à pneus est disponible pour les membres. En fin d'utilisation il devra être nettoyé avec l'aspirateur qui se situe au local. **Pas de nettoyage au pinceau dans la poubelle.**

-A votre départ veuillez jeter vos déchets dans les poubelles, ranger et nettoyer votre espace stand pour le laisser propre à votre successeur.

8) Règles générales:

-Vous êtes dans un espace de convivialité, toutes les règles d'hygiène, de sécurité, de courtoisie, de respect de l'autre et du matériel que vous appliqueriez dans la vie courante sont à mettre en œuvres dans cette espace de détente pour que nous puissions en profiter le plus longtemps possible.

-Toutes règles ne figurant pas sur cette liste non exhaustive, qui s'ajouteraient ultérieurement seront bien sur elles aussi à respecter.

-Tout manquement grave à l'un ou plusieurs points du règlement ci-dessus, pourra être sanctionné par une exclusion temporaire et/ou définitive pour la soirée par l'un des membres du comité directoire ou a défaut par un membre possédant le badge d'accès.

-Si une exclusion définitive pour le reste de l'année d'un membre est envisagée, le comité directoire se réunira pour prendre une décision collégiale et en informera le membre concerné.

Je soussigné déclare avoir lu et pris connaissance du présent règlement concernant le local mini-z et prendre toutes les mesures nécessaires pour les respecter scrupuleusement.

Fait en deux exemplaires àle

Signature.